

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Laurie Jacques

<https://www.cadre21.org/membres/029179a46c50529c851676dc>

Date d'obtention : 2024-03-04 19:06:06

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Le protocole protège l'école et les intervenants avec un protocole serré dans une situation de sextage, notamment en ce qui concerne la consultation d'images pornographiques .

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je connais désormais les étapes et le contenu de la trousse ; je peux désormais mieux comprendre les questions à poser, de quelle façon, et distinguer un acte malveillant et maladroit .

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

À ne jamais consulter les images ou vidéos à caractère sexuel.